



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 10 décembre 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure
 - Aucune demande
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2025.
- 10.08** Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement des 19 et 26 novembre 2025 ainsi que celui de la séance ordinaire du 26 novembre 2025.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Modifier la résolution CA25 09 0082, adoptée le 7 avril 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 1 000 000 \$ provenant de la 2^e édition du Budget participatif de Montréal.
- 20.02** Modifier la résolution CA25 09 0110, adoptée le 5 mai 2025, afin d'intégrer au montage financier une somme de 850 000 \$ provenant de la 2^e édition du Budget participatif de Montréal.
- 20.03** Approuver la convention de services à intervenir avec Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 / Autoriser une dépense totale de 283 500 \$, taxes incluses.
- 20.04** Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs à la Maison du monde, située au 20, rue Chabanel Ouest, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 / Autoriser une dépense totale de 30 812 \$, taxes incluses.

- 20.05** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 13 000 \$ aux organismes suivants : Association Commerciale et Citoyenne Youville (ACCY) (6500 \$) et Association des Gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) (6500 \$) dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors-SDC / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier de 206 585 \$ à Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du Plan d'action 2026, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 / Approuver la convention à cet effet.
- 20.07** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 661 878 \$ à différents organismes, pour une période de trois ans, selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme jeunesse en sports et loisirs / Approuver les conventions à cet effet.
- 20.08** Prolonger d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, les conventions signées dans le cadre du « Programme Prévention Montréal » (CA23 09 0298) et accorder un soutien financier totalisant 500 878 \$ aux organismes concernés, selon le projet et le montant indiqués pour chacun d'eux / Approuver les addendas aux conventions à cet effet.
- 20.09** Autoriser le transfert d'un montant de 26 027,89 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes vers les dépenses incidentes, pour les travaux de réaménagement du Skatepark du parc Ahuntsic, dans le cadre du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. (réf.: CA22 09 0075).
- 20.10** Approuver l'entente à intervenir avec le Collège de Bois-de-Boulogne concernant la location de ses installations sportives pour une période de cinq (5) ans, se terminant le 31 décembre 2030 / Autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division sports et loisirs à signer ladite entente.
- 20.11** Transmettre au conseil municipal, pour approbation, la convention à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations afin de permettre la réalisation d'un ouvrage d'aide à la protection dans l'emprise de la rue Crevier dans l'arrondissement.

30 – Administration et finances

- 30.01** Affecter un montant de 73 000 \$ provenant de la réserve développement au budget 2026 du programme Intervention de milieu en itinérance et cohabitation sociale dans les installations municipales (ICIM).
- 30.02** Ratifier la résiliation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Entraide Bois-de-Boulogne (CA23 09 0350), relative au prêt de locaux administratifs et d'entreposage au Centre culturel et communautaire de Cartierville, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2026.
- 30.03** Autoriser l'institution d'une demande reconventionnelle contre 9356-0175 Québec inc. f.a.s.r.s. Le Groupe CIBS, dans le cadre du contrat numéro S-AC-2020-011 pour la transformation d'un bâtiment existant en centre culturel et communautaire - Phase 1, situé au 12225, rue Grenet, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, afin de réclamer les dommages liés à la contamination par la suie des ailes nord et ouest du bâtiment.
- 30.04** Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévus dans une entente-cadre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, selon les budgets prévus à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2026-2035 / Autoriser une dépense de 9 864 600 \$ pour les dépenses prévues à l'exercice 2026 du budget de fonctionnement.

- 30.05** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025.

40 – Réglementation

- 40.01** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.02** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.03** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Fleury Est pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.04** Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.
- 40.05** Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2026.
- 40.06** Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).
- 40.07** Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2026.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'installation de deux enseignes sur la façade donnant sur la rue Fleury du bâtiment situé au 50, rue Fleury Est - Lot 6 313 750 du cadastre du Québec - Zone 1305.
- 40.09** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-274) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ».
- 40.10** Avis de motion et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin d'assurer sa conformité avec la disposition 8.2 du document complémentaire du Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal, ainsi qu'avec d'autres dispositions concernant la plantation, l'entretien, la protection et l'abattage des arbres.
- 40.11** Accepter la cession gratuite d'une portion de terrain que le propriétaire du lot situé du côté sud du boulevard Henri-Bourassa (800, boulevard Henri-Bourassa) transmettra à la Ville, conformément au premier paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux ainsi que de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Affaires nouvelles

70.02 Levée de la séance